



VICTIME SINITRE - RESPONSABLE NON ASSURE

Par **BELPERIO ELEONORA**, le **22/09/2017** à **09:12**

Bonjour,
je suis victime d'un sinistre et le responsable semble pas assuré.
Nous avons fait un constat, j'ai pris en photo son permis de conduire, il a signé le constat mais depuis plus de nouvelles, il réponds pas qu téléphone.
Moi, de ma part je déclaré le sinistre à mon assurance.

Je suis assurée tout risque mais je vais quand même avoir une franchise et une augmentation d'assurance

Quoi dois-je faire pour me faire rembourser?

Doit je porter plainte contre cette personne?

Cdt

Par **Chaber**, le **22/09/2017** à **10:38**

bonjour

[citation]Je suis assurée tout risque mais je vais quand même avoir une franchise et une augmentation d'assurance [/citation]franchise oui. Malus non si pas responsable

[citation]Quoi dois-je faire pour me faire rembourser? [/citation]
votre assureur doit faire expertiser votre véhicule et l'indemnisation immédiate sera franchise déduite.

Votre assureur va tenter un recours auprès du responsable pour récupérer si possible votre franchise et ce qu'il vous aura versé.

Un dépôt de plainte rentre dans le cadre du pénal mais n'entrera pas en ligne de compte pour les indemnités